

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°254

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des
Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016 / 2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 permettant à la Maire, par délégation du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu la délibération n°105 du 14 juin 2018 autorisant la Maire à signer des conventions prévoyant l'octroi de subventions ;

Vu la délibération n° 255 du 15 décembre 2016 relatif à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis ;

Vu la délibération n° 252 du 13 décembre 2017 relatif à l'avenant n°1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016-2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis, prévoyant l'octroi, à l'attention de la Commune d'Aubervilliers, d'une subvention d'un montant de 45 000 euros ;

Considérant l'intérêt de favoriser avec le Département la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial et de contribuer à la continuité des projets culturels et patrimoniaux de qualité.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2016–2019 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis, octroyant une subvention d'un montant de 45 000 euros à l'attention de la Commune.

AUTORISE la Maire à signer ledit avenant.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	montant
705	74	7473	33	45 000 euros

Reçu en préfecture le : 21/12/18

Publié le : 21/12/18

Certifie exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

